

Ma ville, ma vie

## VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 1er décembre 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une réduction de la distance requise entre un bâtiment complémentaire et le bâtiment principal, afin d'autoriser 2,44 m alors que la distance minimale permise est de 3 m.

La propriété visée est située dans la zone Rc-16 et comprend le lot numéro 6 515 068 du cadastre du Québec.

L'adresse civique est le 15, rue Luc-E. Gosselin, East Angus.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 6e jour de novembre 2025.

BRUNO POULIN, CPA Greffier-trésorier